

ESPADON GRAND QUEVILLY

NATATION COURSE - NATATION SYNCHRONISEE - MASTERS - AQUAGYM



Dossier réinscription/inscription EGQ saison 2015-2016

MODE D'EMPLOI

- Vous trouverez dans ce dossier d'inscription, plusieurs pages :
 - 1) Le mode d'emploi que vous consultez actuellement, suivi de la notice.
 - 2) La fiche d'inscription Adhérent 2015-2016, interactive (Utiliser ACROBAT Reader) **à fournir remplie impérativement le jour de votre inscription**
 - 3) La licence FFN, elle aussi interactive, à compléter, à signer et à rapporter avec le dossier pour toutes les sections sportives, **sauf l'Aquagym.**
Bien cocher l'autorisation parentale pour le contrôle Anti-Dopage lors des contrôles pour les nageurs mineurs
 - 4) Les tarifs de la nouvelle saison 2015-2016
 - 5) Les Horaires de tous les groupes ainsi que diverses informations pour la rentrée (Répartition dans les groupes sur avis des entraîneurs)
 - 5) Le mode d'emploi du parrainage Aquagym ainsi que le coupon à nous ramener, en tant que parrain, avant le 31/10/2015...
- Remplissez la fiche d'inscription, **1 seule fiche par Adhérent**, en prenant soin de bien respecter les cases proposées.
- Ramenez, le jour de votre inscription votre dossier complété (uniquement la partie Adhérent), accompagné de votre **certificat médical (Sauf Aquagym)**, de votre **unique enveloppe OU d'une adresse Mail VALIDE**, et de votre **paiement** (liquide, chèques bancaires, chèques Vacances). Pour les personnes bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire 2015 (ARS), **prévoir une photocopie de cette attestation** pour bénéficier du dispositif Pass'Sports 76 du Département de Seine Maritime, **ET** un chèque de caution de 60€ qui vous sera rendu courant 2016, dès la validation de votre prise en charge par le Département.
- La partie réservée à l'administration EGQ, concernant le paiement, sera remplie avec vous le jour de votre venue, **ne surtout pas la remplir vous-même** par avance, y compris la partie paiement (n° de chèques, etc...)
- Nous attirons votre attention que **tout dossier incomplet** (Fiche d'adhésion, certificat médical et licence FFN signée pour les sections sportives, paiement), **ne pourra être enregistré.**
- Concernant les paiements, **1 paiement par adhérent** (ex : dans une même famille pour 2 enfants, paiement en 3 fois par chèques = non pas 3 chèques, mais 6 chèques)
- **Inscriptions Jeudi 03 et Vendredi 04 septembre, puis du Lundi 07 au Mercredi 09 septembre 2015, 17h00-19h00 au Club House de l'EGQ (Pelouse Piscine Grand Quevilly)**



Fiche Adhésion ESPADON GRAND QUEVILLY - SAISON 2015-2016



Tous les champs sont interactifs, cliquer pour les remplir (utilisez ACROBAT Reader), puis imprimez votre fiche d'adhésion complétée avant de nous la retourner. En cas de remplissage manuel (stylo), imprimer la fiche vierge, écrire nettement les infos. N'oubliez pas de signer.



SECTION (cocher) : **NATATION** **NATATION SYNCHRO** **ADULTES/MASTERS** **AQUAGYM**

MAJEUR / MINEUR (à la date de l'inscription - cocher) : **MAJEUR** **MINEUR**

TYPE D'ADHESION (cocher) : **NOUVELLE** **RENOUVELLEMENT**

(AQUAGYM Seulement) Créneau(x) choisi(s) : Lun 17h15 Lun 18h00 Lun 18h45 /Mer 11h15 / Jeu 11h45 / Ven 19h30 Ven 20h15

(HORS AQUAGYM) TRANSFERT FFN Nom de l'ancien club quitté : _____

N° Adhérent :
(Ne pas remplir – cadre réservé EGQ)



IDENTITE DE L'ADHERENT (en MAJUSCULES)

NOM : _____ PRENOM : _____

NE(E) LE (JJ/MM/AAAA): ____ / ____ / _____ SEXE (Cocher) : Féminin Masculin

ADRESSE : _____

COMPLEMENT : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TEL 1 : _____ TEL 2 : _____ TEL PRO : _____

MAIL (minuscules) _____ @ _____



POUR LES ADHERENTS MINEURS

Je soussigné(e) Mme **M** _____ autorise mon enfant à pratiquer la natation au sein de l'ESPADON de GRAND QUEVILLY. J'autorise le club, ses dirigeants et son personnel, à faire donner immédiatement, par les services de secours adéquats, ou par un médecin de leur choix, tous les soins que nécessiterait l'état de mon enfant en cas de blessure au cours de toute activité sportive ou extra sportive liée à la vie du club.



POUR LES ADHERENTS MAJEURS

Je soussigné(e) Mme **M** _____ autorise le club, ses dirigeants et son personnel, à faire donner immédiatement, par les services de secours adéquats, ou par un médecin de leur choix, tous les soins que nécessiterait mon état en cas de blessure au cours de toute activité sportive ou extra sportive liée à la vie du club. **Personne à prévenir en cas d'accident** **N° Tél** _____



REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement est disponible à la lecture lors des inscriptions, en permanence au Club House de l'EGQ, et téléchargeable sur le site web du club >> www.egq-natation.com

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'ESPADON de GRAND QUEVILLY et m'engage à le respecter.



DROIT A L'IMAGE

Cette autorisation est donnée en vue de la reproduction et de l'exploitation d'images où vous figurez pour tous supports photographiques et pour tous modes de diffusion (Supports papier, journaux locaux, site web de l'Espadon, affichage piscine...). Cette autorisation et la cession du droit d'utilisation de ces images ainsi que de citer vos noms et prénoms sont faites à titre gratuit, pour une durée d'un an à compter du 16 septembre 2015 (saison sportive). Cf. Art. 9 (L. n° 70-643 du 17 juillet 1970) Code Civil.

J'ai bien noté ce que sont les engagements du club de l'Espadon de Grand Quevilly, que les photos ne seront utilisées que dans les cadres mentionnés ci-dessus, et en conséquence (cocher):

J'autorise / Je n'autorise pas que les photos de moi-même / de mon enfant puissent être utilisées par l'EGQ.

A Grand Quevilly le ____ / ____ / _____ Signature _____

CADRE RESERVE ADMINISTRATION ESPADON						
Numéro Adhérent :				MONTANT COTISATION :		€
Si CHEQUES BANCAIRES						
	MONTANT	TYPE	NOM	BANQUE	N° Chèque	DATE MISE EN BANQUE
1 ^{er} VERSEMENT OCTOBRE 2015						
2 ^{ème} VERSEMENT JANVIER 2016						
3 ^{ème} VERSEMENT AVRIL 2016						
PASS'SPORT 76		Copie Attestation Rentrée Scolaire Fournie OUI <input type="checkbox"/>		+ Chèque caution de 60€ OUI <input type="checkbox"/>		
CHEQUES VACANCES		Parrainage		N° Adhérent Parrain	N° Adhérent Filleul	
TOTAL						
Pièces Fournies lors de l'inscription						
CERTIFICAT MEDICAL (Hors AQUAGYM > Non demandé) <input type="checkbox"/>				LICENCE FFN Papier (Hors Aquagym) <input type="checkbox"/>		
<i>Réservé Post Inscription Adhérent</i>						
ENREGISTREMENTS (Hors Aquagym) >> EXTRANAT (Christine ou Fred): FAIT <input type="checkbox"/> >> FICHER ADHERENTS EGQ (Marc): FAIT <input type="checkbox"/>						

Type de la licence

- Renouvellement
 Transfert — Nom du club précédent :
 Multi-licence
 Nouvelle licence

IUF :
 (Identifiant Unique Fédéral)

Licencié

Nom :
 Prénom :
 Nationalité : Sexe (H/F) : Date de naissance : |__| |__| |__| |__| |__| |__|
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 E-mail :@..... Tél (01) :
 Tél (02) :

ACTIVITE
(plusieurs choix possibles)

FONCTION SPORTIVE
(plusieurs Choix Possibles)

FONCTION ADMINISTRATIVE
DANS LE CLUB

- | | Entr | Off |
|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Natation (1)..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Nat. Synchronisée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Plongeon | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Water polo | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Eau Libre..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Nagez Forme Santé | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Eveil (0-6 ans) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Dirigeant | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Nagez Forme Bien-être | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

- Président
 Secrétaire général
 Trésorier
 Membre du bureau

Légendes

Entr. = entraîneur/éducateur
 Off. = officiel/juge/arbitre
 (1) = y compris maître

En application des art.39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant conservées par informatique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service « licence » de la Fédération Française de Natation, 14 rue Scandicci, 93508 Pantin cedex. Ces informations peuvent être communiquées à des tiers. Si vous vous y opposez, il suffit d'écrire à la fédération.

**Joindre le Certificat
Médical de non
Contre-indication**

En Application de l'article **R.232-52** du code du sport, (cocher l'une ou l'autre des deux cases)

- Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé (nom et prénom)
- Reconnais être informé que l'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard.

ASSURANCE

Détail des garanties de bases attachées à la licence au dos du présent document

Le soussigné déclare avoir :

- Reçu et pris connaissance des notices d'information afférentes aux garanties de base « accident corporel » attachées à la licence FFN
- Pris connaissance du bulletin « SPORTMUT NATATION » permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance de base « accidents corporels » auprès de la Mutuelle des sportifs.

Garantie de base « individuelle accident »

- OUI**, je souhaite bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » comprise dans ma la licence FFN.
 NON, je renonce à bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et donc à toute couverture en cas d'accident corporel (Coût remboursé en cas de refus :0,16€ TTC. Dans ce cas envoyer une copie de ce formulaire auprès de notre assureur.

MUTUELLE DES SPORTIFS, 2/4, rue Louis-David— 75782 PARIS Cedex 16)

Garantie complémentaire « SPORTMUT NATATION »

- OUI**, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et le renvoyer à la MUTUELLE DES SPORTIFS (2/4, rue Louis-David—75782 PARIS Cedex 16) en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci.
 NON, Je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.

SIGNATURES

Fait à
 Le

CLUB

LICENCIÉ

ASSURANCE SAISON 2015 / 2016 (document non contractuel)

Ce document n'est qu'un résumé des contrats d'assurance visés ci-après. Il n'est par conséquent pas contractuel. Des notices d'information sont téléchargeables sur le site Internet de la FFN www.ffnatation.fr

ASSURÉS : • Les licenciés de la FFN résidant en France Métropolitaine, en Corse, dans les DOM-TOM ou dans les Principautés d'Andorre ou de Monaco • Les licenciés de la FFN résidant hors de France Métropolitaine, Corse, DOM-TOM, Andorre et Monaco ne sont assurés que si les activités sont pratiquées dans les pays visés ci-dessus et/ou sous l'autorité de la FFN ou de ses organismes affiliés.

ACTIVITES GARANTIES : (sous réserve que ces activités soient organisées par la Fédération, ses Comités Régionaux ou Départementaux, ses clubs ou associations affiliés) :

La pratique de la natation, du water-polo, de la natation synchronisée, du plongeon, de la natation en eau libre, de la natation estivale, des activités d'éveil, de la découverte aquatique, de la longue distance et leur enseignement ainsi que de tous les sports annexes et connexes comprenant notamment la participation : • à des compétitions (officielles ou amicales) et leurs essais ou entraînements préparatoires • aux séances d'entraînement • aux 24 heures de natation et toutes épreuves organisées dans le cadre du Téléthon ou autres actions à but humanitaire • aux passages de brevets • à la remise des coupes, prix afférents aux compétitions • à des actions de promotion et/ou propagande, notamment démonstrations, exhibitions, défilés, soirées de gala • à des stages d'initiation ou de perfectionnement notamment dans le cadre des structures affiliées ou labellisées Ecole de Natation Française (ENF), « Nagez Grandeur Nature », « Savoir Nager », « Forme, Bien être et Santé » et autres initiations.

TERRITORIALITE • Dommages survenus en France et Principautés d'Andorre et de Monaco. Extension au monde entier au cours d'un déplacement ou d'un séjour temporaire ne dépassant pas 90 jours. Dès lors que le déplacement ou le séjour est organisé par la Fédération ou ses organismes affiliés et dès lors que le pays d'accueil n'est pas en état de guerre ou d'instabilité politique notoire. • Sinistres survenus aux États-Unis d'Amérique ou au Canada : SONT EXCLUS DE LA GARANTIE : LES DOMMAGES INTERETS PUNITIFS OU EXEMPLAIRES (PUNITIVE DAMAGES OU EXEMPLARY DAMAGES), LES DOMMAGES DE POLLUTION, LES DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS.

1/ RESPONSABILITE CIVILE : extrait du contrat n° 43 495 914

Contrat souscrit par la MDS pour le compte de la FF Natation auprès d'ALLIANZ I.A.R.D (87, rue de Richelieu - 75002 Paris - SA au capital de 938 787 416 € - 542 110 291 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des assurances)

Contrat présenté par MDS CONSEIL - 43 rue Scheffer - 75016 PARIS (SASU de courtage et de Conseil au Capital de 330 144€ - SIRET 434 560 199 00011 - APE 6622Z - N° immatriculation ORIAS : 07 001 479 (www.orias.fr) - Garantie financière et assurance de responsabilité professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des assurances

Dommages corporels : Les conséquences pécuniaires d'atteintes physiques ou morales à la personne humaine. **Dommages matériels :** Les conséquences pécuniaires de la détérioration, destruction ou perte d'une chose ou d'une substance, ainsi que toute atteinte physique à un animal. **Dommages immatériels :** Tous dommages autres que corporels ou matériels lorsqu'ils résultent de la privation de jouissance d'un droit, de l'interruption d'un service rendu par une personne ou un bien meuble ou immeuble, de la perte d'un bénéfice. **Sinistre :** Tout dommage ou ensemble de dommages causés à des tiers, engageant la responsabilité de l'assuré, résultant d'un fait dommageable et ayant donné lieu à une ou plusieurs réclamations. Le fait dommageable est celui qui constitue la cause génératrice du dommage. Un ensemble de faits dommageables ayant la même cause technique est assimilé à un dommage unique. **Tiers :** Toute personne autre que l'assuré responsable du dommage. - Les différents assurés sont tous tiers entre eux **sauf pour les dommages immatériels non consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis.**

L'assureur, dans le respect des dispositions du Code des Assurances, garantit les assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile quelle qu'en soit la nature qu'ils peuvent encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties

GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE	MONTANTS	FRANCHISES
Tous dommages confondus Sans pouvoir dépasser pour les dommages ci-après :	10 000 000 € par an	Néant
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 050 000 € par sinistre	Néant
• Dommages immatériels non consécutifs	1 500 000 € par an	1 500 € par sinistre
DEFENSE PENALE / RECOURS	10 000 €/dossier et 40 000 €/an	Seuil d'intervention en recours : 200 €

Sont notamment exclus des garanties : • Dommages causés par une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré. • Amendes quelle qu'en soit la nature. • Dommages y compris le vol, causés aux biens dont l'assuré responsable du sinistre est propriétaire, locataire, dépositaire ou gardien. • Dommages résultant de la pratique des sports ou des activités suivantes : sports aériens, sports comportant l'usage de véhicules terrestres à moteur, utilisation d'embarcation d'une longueur supérieure à 5 mètres 50, ou équipée d'un moteur de plus de 10 CV ou pouvant transporter plus de 10 personnes, saut à l'élastique, alpinisme et escalade, canyoning, spéléologie. • Dommages causés à l'occasion d'activités ayant fait l'objet de la souscription d'un contrat d'assurance en vertu d'obligation légale, par exemple les manifestations sur la voie publique, l'utilisation de véhicules terrestres à moteur et leur remorque, les actes de chasse ou de destruction d'animaux malfaisants ou nuisibles. • Conséquences pécuniaires des dommages résultant d'atteintes à l'environnement non accidentelles.

2/ INDIVIDUELLE ACCIDENT : extrait de l'Accord collectif n° 1784N souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS) (2/4 rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16 - Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - Mutuelle immatriculée au Répertoire Sirene sous le n° 422 801 910 - APE 6512Z)

Accident : Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré ou du bénéficiaire provenant d'une cause extérieure. La mort subite est assimilée à un accident. **Invalidité permanente totale ou partielle :** L'assuré est considéré en état d'invalidité permanente totale ou partielle s'il est privé définitivement de tout ou partie de ses capacités physiques ou intellectuelles. Pour l'appréciation de cette invalidité, c'est le barème du concours médical qui sera utilisé et il ne sera tenu compte que de l'invalidité fonctionnelle et en aucun cas de l'invalidité professionnelle, ni des préjudices annexes (prélimin doloris, préjudice d'agrément, préjudice esthétique, etc...). **Barème du concours médical :** Barème indicatif pour apprécier les déficits fonctionnels séquentiels utilisés en droit commun. **Enfants à charge :** Les enfants de l'assuré ou de son conjoint lorsqu'ils sont mineurs ou majeurs de moins de 18 ans s'ils sont rattachés au foyer fiscal de l'assuré ou, quel que soit leur âge, s'ils sont titulaires d'un titre leur reconnaissant un taux d'invalidité au moins égal à 80%.

GARANTIES	LICENCIES	DIRIGEANTS	ATHLETES DE HAUT NIVEAU
FRAIS DE SOINS DE SANTE	200 % du tarif SS	250 % du tarif SS	300 % du tarif SS
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	Frais réels	Frais réels	Frais réels
FRAIS DE 1^{ER} TRANSPORT	Frais réels	Frais réels	Frais réels
CAPITAL SANTE	2 000 € par accident	2 500 € par accident	3 500 € par accident
Au-delà des prestations de base définies ci-dessus, l'assuré bénéficie d'un Capital Santé disponible en totalité à chaque accident. Entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur. L'assuré pourra disposer de ce capital pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge :			
• Dépassements d'honoraires médicaux (y compris sur la pharmacie) ou chirurgicaux. • Prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale. • Bris de lunettes et perte de lentilles durant les activités sportives (s'il s'agit d'un accident de sport, sur production d'un certificat médical précisant que l'assuré doit nécessairement porter ses lunettes ou ses lentilles pendant les activités sportives). • Frais de prothèse dentaire. • En cas d'hospitalisation, la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc... ne sont pas pris en compte) et / ou le coût d'un parent accompagnant si le blessé a moins de 12 ans. • Frais de transport pour se rendre aux soins prescrits médicalement, dans la limite de 0,25 € par km. • Frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles, dans la limite de 0,25 € par km. • Frais de séjour médicalement prescrits en centre de rééducation traumatologique sportive, de thalassothérapie, de convalescence ou maison de repos. • Frais de remise à niveau scolaire ou universitaire. • Frais d'ostéopathie prescrits et pratiqués par un médecin praticien.			
DECES	MOINS DE 16 ANS	8 000 €	8 000 €
	16 ANS ET PLUS	31 000 € (16 000 € si accident hors sport)	60 000 € (16 000 € si accident hors sport)
Majoration de 15% par enfant à charge de moins de 18 ans dans la limite de 50% du capital garanti)			
INVALIDITE (pour 100% d'IPP)		61 000 € (23 000 € si accident hors sport)	90 000 € (23 000 € si accident hors sport)
INTERRUPTION DE STAGE ENF		50% d'une inscription à un nouveau stage ENF	

Exclusions : • Accidents qui sont le fait volontaire de l'assuré ou du bénéficiaire en cas de décès • Suicides volontaires et conscients ou tentatives de suicide • Accidents occasionnés par guerre civile ou étrangère, insurrection, émeute, complot, mouvement populaire auxquels l'adhérent a pris une part active • Accidents résultant de la participation de l'adhérent à des rixes, sauf en cas de légitime défense • Suites d'accidents, d'infirmité ou de maladies dont la survenance est antérieure à la date d'adhésion de l'assuré • Accidents résultant de l'usage d'alcool, de drogues ou de stupéfiants par l'assuré • Accidents résultant des effets directs ou indirects d'explosion, d'irradiation, de dégagement de chaleur provenant de la transmutation de noyaux d'atome ou de la radioactivité.

3/ ASSISTANCE RAPATRIEMENT : (Accord collectif n° 1784N - garanties souscrites par la Mutuelle des Sportifs auprès de Mutuaide Assistance - Entreprise régie par le Code des assurances)

Les prestations garanties sont notamment : • Le rapatriement ou le transport sanitaire. • La visite d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours à l'étranger. • La prise en charge des frais médicaux, en complément des versements effectués par les organismes de protection sociale, à concurrence de 5 335,72 € (150 000 € pour les dirigeants et les athlètes de haut niveau), déduction faite d'une franchise de 15,24 Euros par dossier. • Le rapatriement, le transport du corps en cas de décès et la prise en charge des frais de cercueil à hauteur de 457,35 €. **L'assistance n'intervient qu'après appel au 01 45 16 65 70.**

4/ RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS DE SINISTRE :

MUTUELLE DES SPORTIFS - Département Prestations - 2/4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16 / Tél. 01.53.04.86.20 - Fax. 01.53.04.86.87 - Mail : prestations@grpmds.com

ASSISTANCE RAPATRIEMENT : composer le 01 45 16 65 70. Attention : aucune prestation d'assistance ne pourra être prise en charge sans l'accord préalable de MUTUAIDE

OPTIONS COMPLEMENTAIRES SPORTMUT FF NATATION :

Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFN a souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs un contrat de prévoyance « SPORTMUT FF NATATION » qui permet de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières). Le licencié désireux de souscrire une garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et téléchargeable sur le site Internet de la FFN et le renvoyer à la MUTUELLE DES SPORTIFS (2/4 rue Louis David - 75782 Paris cedex 16) en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie. (limite d'âge = 70 ans)

Exemples d'options pouvant être souscrites	Décès	Invalidité	Indemnités Journalières	Cotisation annuelle	Observations
-	-	30 500 €	-	6,30 € TTC	Option réservée aux mineurs de moins de 12 ans
30 500 €	30 500 €	61 000 €	16 € / Jour (*)	38,00 € TTC	(*) (franchise 30 jours ; 4 jours si hospitalisation)
76 250 €	76 250 €	152 500 €	38 € / Jour (*)	89,80 € TTC	



ESPADON GRAND QUEVILLY

NATATION COURSE - NATATION SYNCHRONISEE - MASTERS - AQUAGYM



Nos tarifs pour la saison 2015-2016

(Valables à partir du 16 Septembre 2015 jusqu'au 15 septembre 2016)

Section	1 ^{er} Enfant Habitant Gd Quevilly	1 ^{er} Enfant Hors Commune	2 ^{ème} enfant et + Habitant Gd Quevilly	2 ^{ème} enfant et + Hors Commune
NATATION COURSE	186 €	201 €	168 €	183 €
ECOLE de NATATION (7-11ans)	186 €	201 €	168 €	183 €
PERFECTIONNEMENT (12-17ans)	186 €	201 €	168 €	183 €
NATATION SYNCHRONISEE	186 €	201 €	168 €	183 €

Section	Habitant Gd Quevilly	Hors Commune	Habitant Gd Quevilly	Hors Commune
	1 cours/sem	1 cours/sem	2 cours/sem	2 cours/sem
AQUAGYM (Jusqu'au 31/10/15 -20€ si parrainage)	150 €	168 €	219 €	237 €
MASTERS (18 ans et +)(2 ent/sem)	177 €	198 €		
AQUAGYM + MASTERS	252 €	282 €	308 €	336 €

PAIEMENTS

Nous acceptons les règlements suivants :

Liquide - Chèques bancaires - Chèques Vacances (Montants de 10 ou 20 € uniquement) - Pass'Sport 76 (prévoir photocopie de l'attestation CAF **ET** chèque de caution de 60€) - Contrats Partenaires Jeunes Ville de Grand Quevilly - Apports CE.

Concernant les paiements par **chèques bancaires**, ils pourront être réglés en 3 fois mais les 3 chèques devront être remis le jour de l'inscription, ou de la ré-inscription, datés de ce même jour.

Attention, 1 paiement par personne (exemple, pour 2 enfants, paiements en 3 fois par chèques=6 chèques)

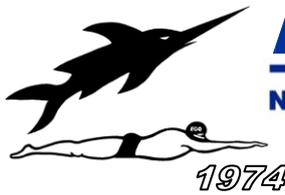
NOS COTISATIONS COMPRENNENT

- Droits d'entrée au Centre Nautique pour les heures d'entraînements/séances
- Cotisation de fonctionnement "ESPADON"
- Assurance Responsabilité Civile, déplacements et entraînements/séances
- Prise en charge d'une partie des frais de déplacements pour compétitions (*)
- Licence FFN "Fédération Française de Natation" pour les adhérents concernés (Sauf Aquagym)

(*) Pour les compétitions nécessitant repas et/ou découcher à l'extérieur de l'agglomération, il sera demandé un complément de participation, suivant le niveau de la compétition concernée...

Notre site web à votre disposition >> www.egq-natation.com

Nous contacter par téléphone >> 02-35-67-34-43 / Par Mail >> contact@egq-natation.com



ESPADON GRAND QUEVILLY

NATATION COURSE - NATATION SYNCHRONISEE - MASTERS - AQUAGYM



Nos horaires - Saison 2015-2016

Natation Course

Groupes de compétition Nageurs nés en 2004 et Avant



Groupes Compétition



Groupes Loisirs (pas de compétitions)

L'accès aux horaires estampillés d'un * est soumis à conditions. Voir avec Fred, directeur technique - PPA=Préparation Physique/Athlétique

Groupe	Type	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Coach(s)
Elite A/B Nat / Inter - 2002 et avant	■	Ent le matin* 17h00-19h45	Ent le matin* PPA 16h30-17h15 * 17h15-19h45 (A)	Ent le matin* PPA 14h30-15h45 * 16h00-18h15	Ent le matin* 17h00-19h45 (A) Ou 18h00-20h00*	Ent le matin* PPA 16h45-18h00* 18h00-19h45	Fred
Régional Rég - 2002 et avant	■	17h45-19h45	/	PPA 14h30-15h55 * 16h00-18h15	/	18h00-19h45	Fred
Espoirs A Benj Dép/Rég 2003 et 2004	■	PPA 17h30-18h00 18h00-19h45	/	PPA 15h00-15h55 16h00-18h15	17h30-19h30 (si pas Elite)*	PPA 17h30-18h00 18h00-19h30	Olivier
Départemental Promo/Dép 2002 et avant	■	17h45-19h45 Fred	/	PPA 14h30-15h55 * /	18h00-19h30 Olivier	/	Fred/Olivier
Perfectionnement Loisirs - 2004 à 1998	■	/	/	18h15-19h15	/	/	Olivier
Espoirs B Benj Promo - 2003 et 2004	■	/	18h00-19h30	/	17h00-18h00	17h00-18h00	Olivier

Ecole de Natation Nageurs nés en 2005 et Après

Groupe	Type	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Coach(s)
EN - 3 - Pass compet 2004 et après - Confirmés	■	/	16h30-18h00	/	16h00-17h00	17h00-18h00	Olivier
EN - 2 - Pass'Sport 2004 et après - Moyens	■	17h00-18h00 (45 min dans l'eau)	/	12h00-13h00 (50 min dans l'eau)	/	/	Olivier
EN - 1 - Sauv'Nage 2004 et après - Débutants	■	17h00-18h00 (45 min dans l'eau)	/	12h00-13h00 (50 min dans l'eau)	/	/	Fred

Entrée dans les vestiaires 10 min avant ces horaires, **se présenter** impérativement à l'accueil de la piscine en arrivant, quelque soit le groupe. Compter 10 minutes d'étirements de fin de séance en plus !

Attention, les nageurs débutants (2005 et après) seront testés de la façon suivante → Saut ou plongeon du bord du bassin + Passage en immersion sous un objet flottant + Etoile de mer + 25m Déplacement dorsal sans arrêt (Jambes ou Nage Complète) + 25m Déplacement ventral brasse sans arrêt (Jambes ou Nage Complète) + 25m Déplacement ventral sans arrêt (Jambes ou Nage Complète).

Test Obligatoire pour les 2005 et après, le mercredi 16 septembre 2015, à 14h30

Les nageurs débutants (2004 et avant) seront testés de la façon suivante → Plongeon par la tête du bord du bassin + 50m Déplacement Dos Crawlé sans arrêt (25m mini) + 50m Déplacement Brasse sans arrêt (25m mini) **sans défaut dissymétrique majeur des jambes** + 50m Crawl sans arrêt (25m mini).

Test Obligatoire pour les 2004 et avant, à 18h00 tous les jours, sauf mercredi, à partir du lundi 14 septembre

Ces tests correspondent au **bagage technique minimal d'entrée au club** >> Nous attirons votre attention sur le fait que le passage de ces tests ne garantit pas l'entrée de votre enfant au club de l'Espadon, en cas d'échec sur un ou plusieurs des ateliers (des solutions de mise ou remise à niveau vous seront alors proposées...)

Natation Synchronisée

Test obligatoire pour les débutantes le mercredi 16 septembre 2015 à 14h30...

Groupe	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi (1 sur 2)
Pass'Compétition Débutantes / 2 ^{ème} Année	/	/	14h30-16h00 Bassin 16h00-17h00 Salle	/	/	/
Synchro'Nat Découverte	/	17h00-19h30 Salle 19h30-20h30 Bassin	/	18h00-19h30 Salle 19h30-21h00 Bassin	/	15h00-16h30 Bassin
Challenge	/	17h00-19h30 Salle 19h30-20h30 Bassin	/	18h00-19h30 Salle 19h30-21h00 Bassin	/	15h00-16h30 Bassin
Synchro'Nat Argent	19h30-21h30 Bassin	18h00-19h30 Salle 19h30-20h30 Bassin	18h00-19h30 Salle 19h30-21h30 Bassin	/	/	13h30-15h00 Bassin
Performance	19h30-21h30 Bassin	/	18h00-19h30 Salle 19h30-21h30 Bassin	18h00-19h30 Salle 19h30-21h00 Bassin	/	13h30-15h00 Bassin

Entrée dans les vestiaires 10 min avant ces horaires, **se présenter** impérativement à l'accueil de la piscine en arrivant, quelque soit le groupe !

Natation Adultes-Loisirs / Masters

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Olivier	18h00-19h00 19h00-20h00	/	18h15-19h30 <small>18h15-18h30 = 2 couloirs 18h30-19h30 = 4 couloirs</small>	/	/

Entrée dans les vestiaires 10 min avant ces horaires, **se présenter** impérativement à l'accueil de la piscine en arrivant, quelque soit le groupe ! **Attention le lundi, 16 nageurs maximum par créneau horaire (2 couloirs).**

Aquagym

Toutes nos séances
en musique !!!

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Elise Olivier	17h15-18h00 18h00-18h45 19h00-19h45	/	11h15-12h00	11h45-12h30	19h30-20h15 20h15-21h00	/

Entrée dans les vestiaires 10 min avant ces horaires, **se présenter** impérativement à l'accueil de la piscine en arrivant, quelque soit le groupe !

Informations complémentaires

Dates des ré-inscriptions des Adhérents 2014-2015 (Uniquement les adhérents de la dernière saison) :

La réinscription vous assure une place au sein du club de l'Espadon pour la prochaine saison, ne tardez pas, passée ces dates vous ne serez plus prioritaire sur les nouveaux adhérents !

- **Aquagym** - Retour des dossiers donnés au bord du bassin, ou téléchargés sur le site de l'EGQ, 2 possibilités : Permanences : Jeudi 25 juin et Vendredi 26 juin 2015 17h00-18h30 > Possibilité de déposer votre dossier complet sous enveloppe, dans la boîte aux lettres du club (à côté gardien)

Dates des Inscriptions Nouveaux et Anciens Adhérents pour la nouvelle saison 2015-2016 :

- Toutes sections du club, les jeudi 03 et vendredi 04 septembre et du lundi 07 au mercredi 09 septembre 2015, de 17h00 à 19h00 au Club House de l'EGQ, pelouse du Centre Nautique de Grand Quevilly.
- Forum des Associations de la Ville – Samedi 12 septembre 2015 toute la journée sur notre stand !

La reprise des différentes sections, à la piscine de Grand Quevilly, se fera à partir du :

- Lundi 14 Septembre 2015 pour la Natation Course (Elite/Reg/Espoirs A), la Natation Synchronisée, l'Aquagym, la Natation Adultes Loisirs/Masters.
- A partir du mardi 15 septembre 2015 pour les groupes EN 3, Espoirs B et Départemental (Nat Course), et groupes de Nat Synchro.
- lundi 21 Septembre 2015 pour l'Ecole de Natation 1 et 2 (EN1 et EN2)
Rappel : Tests pour tous les nageurs débutants le mercredi 16 septembre à 14h30 - détails : voir page précédente.
- Nous vous rappelons que l'accès aux sections sportives (et donc Hors Aquagym) est strictement réservé aux adhérents à jour de leur cotisation et ayant **obligatoirement fourni, à la date de la 1^{ère} séance de la saison**, un certificat médical de non contre indication à la pratique de la compétition **de moins d'un an** (Article L231-2 Code du sport).

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter

- Le **directeur technique** du club, Frédéric Krasowski, pour toutes les questions en rapport avec la Natation Course, l'Ecole de Natation, la Natation Perfectionnement, la Natation Adultes/Loisirs, ou l'Aquagym :
06 85 32 21 30 ou par mail dès à présent à fredk@egq-natation.com
- La responsable Natation Synchronisée, Elise Marut, pour les questions en rapport avec la Natation Synchronisée :

06 15 76 52 85 ou par mail à elise.marut@egq-natation.com

Et vous pouvez retrouver l'ensemble de ces informations, ainsi que la vie sportive du club sur notre site :

<http://www.egq-natation.com>

Spécial AQUAGYM – Opération parrainage

20 € de réduction sur votre cotisation !!!

Comment faire ?

Vous pouvez parrainer autant de filleuls qu'il vous conviendra (amies, voisines, famille...), **la réduction de 20€ s'appliquera à vous et à chacun d'entre eux !...**

Condition simple pour que les gens que vous parrainez aient le statut « Nouvel adhérent » :

Ne pas avoir été inscrit pendant la saison 2014-2015, et que vous soyez de votre côté aussi réinscrit pour cette nouvelle saison 2015-2016...

Pour que nous prenions en compte le parrainage, vous devrez découper et remplir le bon ci-dessous, le compléter et nous le retourner entre le 16 septembre et le 31 octobre 2015, dernier délai !

Après vérifications, un chèque nominatif établi par l'EGQ de 20€ vous sera alors adressé, courant novembre 2015, ainsi qu'à votre (vos) filleul(s) ... N'hésitez plus et parlez-en autour de vous !!!

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires, contactez-nous au 02-35-67-34-43 ou par mail à contact@egg-natation.com !!!!...

A découper -----

PARRAINAGE 2015-2016 – AQUAGYM

A retourner, complété, avant le 31/10/2015

Nom/Prénom Parrain N° adhérent 2014-2015 :
N° adhérent 2015-2016 :

Nom/Prénom Filleul 1 N° adhérent 2015-2016 :
Nom/Prénom Filleul 2 N° adhérent 2015-2016 :
Nom/Prénom Filleul 3 N° adhérent 2015-2016 :

Réservé administration EGQ :

Contrôle effectué le

Chèque Parrain N°.....

Chèque Filleul 1 N°.....

Chèque Filleul 2 N°.....

Chèque Filleul 3 N°.....